



## des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale

FÉDÉRATION NATIONALE **CGT** DES INDUSTRIES CHIMIQUES

### Sommaire

#### OFFICINES

LES SALAIRES DES  
OFFICINES NE SONT PAS  
AU NIVEAU

page 2

GARANTIR UNE  
PROTECTION SOCIALE  
PERMANENTE POUR TOUS

page 3

#### LBM

ACCORD DE BRANCHE  
SALAIRES MINI

page 4

DÉCLARATION FNIC-CGT  
CPPNI DU 27 AVRIL 2022

page 5

#### ACTU

LE « DIVIDENDE SALARIÉ »

page 7

LA NOUVELLE  
CONSULTATION DUERP

page 8

CIRCULAIRE INFLATION

page 9

#### INTERNATIONAL

18<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA FSM

page 10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 06 SEPTEMBRE 2022

page 11

### ÉDITORIAL

## NON à l'austérité et à l'économie de guerre !

La crise du capitalisme, exacerbée par la guerre en Ukraine, entraîne d'ores et déjà des conséquences terribles, pour l'ensemble des citoyens.

**Outre les augmentations faramineuses du prix des produits de première nécessité, qui avaient débuté bien avant le conflit ukrainien, on assiste aux premiers phénomènes de rationnements.**

On observe déjà ce mécanisme dans les rayons de supermarchés, avec la limitation à la vente de 2 bouteilles d'huile de tournesol par chariot. L'Ukraine produit 50 % du tournesol mondial d'où les craintes de pénurie qui se répercutent sur toutes les huiles de friture.

Par ailleurs, un embargo européen sur le gaz russe ou un arrêt des livraisons par la Russie, elle-même entraînera automatiquement une hausse très importante du prix du gaz. Une multiplication par 2, voire par 5, est réaliste. Une telle hausse impacterait surtout les ménages les plus pauvres.

Si le prix reste réglementé par l'État, autrement dit bloqué, alors la demande restera supérieure à

l'offre, ce qui obligera à un autre mécanisme d'équilibrage qui est, là aussi, le rationnement. L'État devra décider à qui, entreprises stratégiques ou certains ménages, ira le gaz.

Entre inflation des prix et rationnement, le futur des travailleurs sera fortement impacté. **Les salariés n'ont pas vocation à être les « payeurs » pour une crise et des guerres dont ils ne sont en rien responsables.**

Le capitalisme, égal à lui-même, continue d'accaparer les richesses produites par la masse des travailleurs et leur demande, en plus, de s'entretenir pour, là encore, son plus grand profit.

Il est donc nécessaire de réclamer l'arrêt immédiat des hostilités en Ukraine, de refuser les rationnements et d'exiger la réouverture des négociations salariales dans nos boîtes.

**Les moyens financiers sont là car les résultats des entreprises ne font que progresser et les distributions de dividendes vont bon train. ■**



## OFFICINES

# LES SALAIRES DES OFFICINES NE SONT PAS AU NIVEAU.

**D**epuis plusieurs années, la FNIC-CGT revendique de réelles augmentations de la grille de salaires dans la branche des officines de pharmacie.

Les rémunérations pratiquées aujourd'hui sont très largement sous dimensionnées au regard du niveau de qualification des préparatrices et préparateurs, ou des pharmaciennes et pharmaciens adjoints. Les salaires sont également en décalage avec les responsabilités prises dans l'accompagnement des patients.



Mais, chaque année, les Organisations patronales font barrage aux revendications et se contentent de maintenir les salaires minimum des premiers coefficients, tout juste au-dessus du SMIC. Et encore, cela se fait par à-coups, en laissant pendant de nombreux mois plusieurs coefficients en dessous du SMIC.

**C'est le cas à l'heure actuelle où il n'y a pas moins de 14 coefficients en dessous du SMIC !**

Lors de la dernière réunion de CPPNI consacrée à la négociation salaire, alors que l'ensemble des Organisations syndicales revendiquaient des augmentations permettant, non seulement de se réaligner sur le SMIC mais également de maintenir le pouvoir d'achat des salariés en compensant

réellement, l'inflation actuelle et à venir, les Organisations patronales ont une fois de plus rejeté toute idée de progression !

**Inacceptable!**

Se réfugier derrière une « enquête » sur les salaires (dont les résultats ne seront pas connus avant fin juin, et seront de toute façon très discutables), pour repousser les revendications légitimes est particulièrement cynique.

**LES SALARIÉS, EUX, NE PEUVENT PAS ATTENDRE.**

Les augmentations sur les denrées alimentaires sont réelles et impactent la vie au quotidien. Idem pour l'énergie et les transports.

Il est grand temps que les patrons des officines reviennent à la réalité. Les salaires doivent augmenter significativement et la grille doit permettre une réelle évolution et non pas quelques centimes en passant d'un coefficient à un autre.



**La FNIC-CGT réclame donc, dans la branche des Officines, une remise à niveau du premier coefficient à 2 000 € brut, et une augmentation du point correspondant à cette évolution. ■■**



## GARANTIR UNE PROTECTION SOCIALE PERMANENTE POUR TOUS.

**A**ujourd'hui, dans la branche des Officines de Pharmacie, il existe une couverture prévoyance (arrêt maladie, invalidité et décès) et une couverture santé, qui prend en charge les salariés et les anciens salariés de la branche.

Mais lorsque le contrat de travail est suspendu pour des congés particuliers, comme le congé parental, la couverture n'est plus assurée.

Aujourd'hui, de nombreux salariés font le choix de ce type de congés lors de la naissance de leur enfant pour l'accompagner un peu plus longtemps que ne le permettent les congés maternité et paternité, ou encore pour palier une absence de solution de garde.



Pendant toute cette période, la rémunération est suspendue et la salariée ou le salarié ne touche qu'une indemnité minimale de la CAF. La revendication de la FNIC-CGT est donc la suivante :

- **permettre à ces salariés de continuer à bénéficier d'une couverture Santé et Prévoyance, pendant toute la durée de leur congé, de façon gratuite.**

Afin de ne pas déséquilibrer les comptes du régime, les cotisations correspondantes pourraient être prises en charge par le Fonds du Haut Degré de Solidarité qui est aujourd'hui largement excédentaire.



**POUR QUE CELA DEVIENNE UNE RÉALITÉ, IL SUFFIT D'UN ACCORD DE BRANCHE.**

**La balle est donc aujourd'hui dans le camp des Organisations patronales et des autres Organisations syndicales de salariés. ■**





# DÉCLARATION FNIC-CGT CPPNI DU 27 AVRIL 2022

**V**oilà maintenant bientôt 2 ans, 21 mois pour être précis, depuis juillet 2020, qu'a été signé le dernier accord sur les salaires minima de branche.

21 mois où, malgré plusieurs réunions de négociation, aucun accord n'a pu être trouvé faute de volonté patronale de mettre une revalorisation salariale, en lien avec les résultats exceptionnels dans notre branche sur la période 2020 et 2021.

Nous en sommes donc, depuis juillet 2020, à trois circulaires de recommandation des branches patronales, recommandation sans aucune obligation pour les employeurs de s'y soumettre. Le constat est qu'elles ne s'appliquent pas ou très peu. Un simple tour de table des délégations pourrait en témoigner.

**AUJOURD'HUI, LA CONSÉQUENCE EST, QU'EN L'ÉTAT, ET AU 1<sup>ER</sup> MAI SUITE À LA REVALORISATION DU SMIC DE 2,65 %, NOUS AURONS 8 COEFFICIENTS EN DESSOUS DU SMIC !**

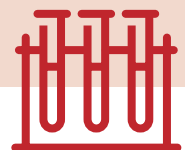
Alors que les salariés de la branche des Laboratoires de Biologie Médicale extrahospitaliers, qui ont été hyper sollicités depuis 2020, ont vu leurs conditions de travail se dégrader mais ont permis, par leur implication et leur investissement, d'augmenter les profits des laboratoires de façon considérable. Aucune reconnaissance par le salaire n'est consentie par les Organisations patronales.

Par 3 fois le SMIC aura été augmenté depuis octobre 2021. Même le gouvernement en est à distribuer des chèques pour les salaires inférieurs à 2 000 euros et en net ...

**Aujourd'hui, et en prévision de l'augmentation du SMIC de 2,65 % au 1<sup>er</sup> mai, la revendication de la FNIC-CGT est en conséquence revalorisée depuis notre dernière paritaire, à savoir :**

- **+ 10 % sur tous les salaires mini de branche, progression linéaire,**
- **un déplafonnement de la prime d'ancienneté au delà de 15 ans, calculée sur le salaire de base réel du salarié,**
- **Mise en place d'un 13<sup>ème</sup> mois conventionnel.**

**LES RÉSULTATS FINANCIERS DANS NOTRE BRANCHE SONT LÀ. NOUS ATTENDONS MAINTENANT UNE RÉELLE VOLONTÉ PATRONALE DE RECONNAISSANCE DES SALARIÉS AVEC UNE VÉRITABLE REVALORISATION DES SALAIRES MINI DE BRANCHE. ■**



# Engagés à vos côtés



**Santé**



**Solidarité**



**Prévoyance**



apgis

APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale  
sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.  
SIREN N°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94484 VINCENNES cedex

**apgis.com**

# LE « DIVIDENDE SALARIÉ » : UN PIÈGE DE PLUS POUR ÉCHAPPER AUX COTISATIONS ET AU SALAIRE GARANTI

**P**endant la campagne présidentielle, une idée a été mise en avant par plusieurs candidats, dont le président sortant Emmanuel Macron : mettre en place un dividende salarié.

Pour le moment, ce projet est peu précis, à part son principe général : avoir obligatoirement un dispositif de partage des profits dans les entreprises qui versent des dividendes. C'est loin d'être le cas aujourd'hui puisque à peine la moitié des salariés du secteur privé est couvert par un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale.

Cette idée s'inspire des travaux de Thibaut Lanxade, ancien vice-président du Medef, nommé en 2020 « ambassadeur de l'épargne salariale » par le gouvernement. L'une de ses propositions est d'étendre la participation aux résultats à toutes les entreprises de plus de 10 salariés, alors qu'elle ne s'applique obligatoirement aujourd'hui qu'à celles de plus de 50 salariés.

**Par ailleurs, il propose de modifier le calcul de la participation.**

**Depuis sa création, sa formule est la suivante :**

$$\left[ \frac{1}{2} (\text{Bénéfice net} - 5\% \text{ Capitaux propres}) \right] \times [\text{Salaires/Valeur ajoutée}]$$

Thibaut Lanxade propose dans un rapport d'enlever la division par 2 pour augmenter le montant global.

Cette formule est complexe et a peu de sens économique, car elle est issue des compromis parlementaires réalisés en 1967, date à laquelle la participation a été rendue obligatoire dans les entreprises de plus de 100 salariés, avant que ce seuil ne soit baissé en 1990.

Il est probable qu'Emmanuel Macron, s'il a la majorité dans la future Assemblée nationale, s'en tiendra à une réforme moins ambitieuse, notamment en augmentant le plafond de la prime PEPA (prime de pouvoir d'achat), exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Le plafond pourrait être triplé à 6 000 € pour les entreprises ne disposant pas d'accord d'intéressement. On peut par ailleurs douter qu'il la rende obligatoire dans les entreprises qui versent des dividendes, comme il l'a prétendu pendant la campagne.

**Quoi qu'il en soit, le « dividende salarié », quelle que soit sa forme, ne résoudra pas les problèmes de pouvoir d'achat que connaissent les Français. On ne résout pas une problématique quotidienne avec des primes ponctuelles, aux montants très aléatoires.**

**De plus cela mettrait encore plus en danger notre système social basé sur les cotisations salariales.**

## LE NERF DE LA GUERRE RESTE L'AUGMENTATION DES SALAIRES !

**Il est nécessaire que la valeur ajoutée profite à la rémunération fixe, mensuelle, sur laquelle sont assises les cotisations sociales et que la rémunération du capital disparaisse. ■**

# LA NOUVELLE CONSULTATION OBLIGATOIRE SUR LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

**D**epuis le 31 mars 2022, le DUERP et ses mises à jour (annuelles a minima) doivent obligatoirement donner lieu à une consultation préalable du Comité Social et Économique (art. L. 4121-3 CT).

Dans ce document, « l'employeur transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. » (Art. R. 4121-1 CT).

Cette consultation des CSE est un piège grossier qui ne vise qu'à instrumentaliser les élus du CSE et les rendre co-responsables d'un document et de mesures sur lesquels ils n'ont aucune prise. C'est l'employeur qui a le pouvoir dans l'entreprise et la Loi n'a jamais prévu qu'il soit partagé. **L'employeur a une obligation de sécurité et d'organisation du travail. Il reste le seul à décider de la formation du choix des produits, des machines et des process.**

Le rôle des représentants du personnel est d'alerter s'il y a des manquements et obliger, par le rapport de force, l'employeur à assumer toutes ses responsabilités.

A minima, les membres du CSE doivent s'assurer de plusieurs points :

## 1 : Le Document unique est-il lisible ?

La lecture du DUERP doit être claire, à la fois pour les salariés et membres du CSE mais aussi pour les intervenants externes : médecine du travail, inspection du travail, CARSAT/CRAMIF.

La consultation du DUERP doit permettre d'identifier facilement : le cadre réglementaire, la liste des risques professionnels dont les risques psychosociaux, la présentation de la méthodologie et de la méthode de calcul, les personnes impliquées, le détail des unités de travail, les contacts internes liés à la santé au travail, etc.

## 2 : La méthodologie utilisée pour l'évaluation est-elle pertinente ?

L'évaluation des risques doit se faire en interrogeant les salariés sur leur travail et les conditions dans lesquelles ils le réalisent.

## Les principaux écueils à éviter :

- **Baser l'évaluation des risques uniquement sur l'appréciation de la direction qui ne refléterait pas le travail réel.**
- **Limiter l'implication des salariés aux seuls directeurs et managers. Il faut également s'interroger sur les conditions dans lesquelles la parole a été recueillie (anonymat notamment) afin d'en assurer la sincérité.**
- **Les carences dans l'évaluation : tous les risques, physiques et psycho-sociaux, ont-ils été envisagés ?**

## 3 : Les mesures de prévention sont-elles adaptées et suffisantes ?

Le DUERP contient les mesures de prévention associées à chaque risque évalué. L'employeur doit favoriser des actions de prévention dites primaires, afin de supprimer le risque à la source : évaluer et suivre la charge de travail, instaurer un système de reconnaissance (symbolique et financier), favoriser le travail collectif et les objectifs collectifs, donner la possibilité aux salariés de s'organiser comme ils le souhaitent dans leur travail, etc.

En tout état de cause, la prévention primaire doit primer sur la prévention secondaire (adapter les personnes par des actions de formation ou d'information des salariés) et les mesures de prévention tertiaire (assister les personnes pour lesquelles le risque s'est réalisé notamment par des cellules d'écoute et de soutien psychologique). L'employeur doit véritablement anticiper les risques et ne peut se contenter de réagir consécutivement à leur réalisation.

**La FNIC-CGT ne peut pas encourager ses syndicats à cautionner des règles ou des procédures établies de façon unilatérale par l'employeur.**

**Les élus du CSE ne doivent pas se laisser manipuler et doivent refuser de remettre un avis sur le DUERP. ■**

## CIRCULAIRE INFLATION

**La réponse du monde  
du travail à la hausse des prix,  
c'est l'augmentation des salaires !**

Dans les branches professionnelles, les négociations salaires doivent être réouvertes.

Dans les entreprises, les groupes, que chaque syndicat CGT fasse son calcul, y compris là où des accords salaire viennent d'être signés par la CGT: combien les travailleurs perdent-ils chaque mois avec l'inflation, même en intégrant les dernières mesures salariales en date ?

Les salariés ne peuvent pas attendre la date de la prochaine « NAO » pour « espérer » des miettes sur leurs salaires.  
La « pratique » des NAO, une négociation par an (pas davantage) sur les salaires a été instaurée par les patrons.  
Ce calendrier factice ne peut plus être appliqué aujourd'hui, au vu de l'inflation galopante !

Il faut rouvrir les négociations salariales dans les entreprises.  
Et ces réouvertures qui commencent à être envisagées un peu partout, ce sera aux salariés de les imposer. Le patron ne le fera pas spontanément.

**Du salaire, vite !**

**Les factures ne se payent pas au moment de la NAO, mais tous les mois.**

**Il est urgent et important d'interpeller les travailleurs et les travailleuses pour une mobilisation sur les salaires !**

**PARTOUT, RÉOUVERTURE  
DES NÉGOCIATIONS SALAIRES !**

**Construisons le rapport de forces nécessaire pour  
l'imposer aux directions des entreprises et dans les  
Conventions collectives !**

INTERNATIONAL



## 18<sup>ème</sup> CONGRÈS DE LA FSM

**D**u 6 au 8 mai 2022 s'est tenu le 18<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale à Rome.

**Unis, nous continuons! Pour la satisfaction de nos besoins contemporains, contre la barbarie impérialiste-capitaliste!**

Un nouveau Conseil présidentiel a été élu, avec comme Secrétaire général, Pambis Kyritsis de Chypre. 61 membres dont 8 femmes, et 22 entrants. Le siège reste à Athènes.

**Avec 426 délégués de 94 pays, ce sont plus de 25 millions d'adhérents qui étaient représentés. Avec 91 interventions durant ces 3 jours, chacune et chacun des intervenants ont pu exprimer leur volonté de paix, de soutien au peuple de Cuba, de la Palestine, du Venezuela.**

Ce Congrès s'est tenu sur fond de nouvelle crise internationale, la concurrence entre les alliances impérialistes, mais aussi entre les États au sein des alliances, pour le contrôle des marchés, des sources d'énergie et des voies de transport, s'intensifie, créant des risques de conflits guerriers de la Méditerranée orientale, de l'Afrique, de l'Asie du Sud-est à l'Arctique, à l'Europe.

Le combat pour l'émancipation et contre l'hégémonie impérialiste et la domination coloniale a été affirmé, réaffirmé par l'ensemble des Camarades des différents continents.

L'histoire de la FSM est celle du monde, et pour beaucoup, les Organisations européennes se ralliant à la CSI, l'unité du monde syndical contre le capitalisme et l'impérialisme a été ébranlée. Et ceux qui calomnient toujours, aujourd'hui, l'Organisation, sont majoritairement européens et ont suivi un processus d'intégration bourgeois.

Aujourd'hui, la FSM compte parmi ses adhérents des structures confédéralisées, fédéralisées et des syndicats. Et toutes et tous disent que nous sommes dépendants des valeurs de la lutte des classes.

**La pire des crises est celle qui touche les femmes, les jeunes et les pensionnés. Toute mort au travail est un crime patronal.**

**Selon l'OIT, ce sont 2,3 millions par an de morts qui sont dues aux conditions de travail.**

**La véritable cause réside dans la soif du profit. La prévention a de la valeur. Et c'est nous qui la portons.**

Dans le monde actuel, il existe toujours 2 classes sociales, les capitalistes et la classe ouvrière. La sueur des travailleuses et des travailleurs est volée, et va dans les poches de la bourgeoisie.

La CSI, et la CES, ont choisi leur camp, celui des impérialistes de l'OTAN.

Les Européens présents ont exprimé leur volonté de renforcer les affiliés en Europe. Ainsi, le bureau régional sera situé en Italie.

Le document « Thèses et Priorités » a été approuvé par l'ensemble des camarades congressistes. Et c'est la date du 1<sup>er</sup> septembre qui a été choisie pour être la Journée internationale d'action des syndicats de la FSM pour la Paix.

**Aujourd'hui, la lutte pour la paix, l'amitié et la coopération internationale entre les Peuples devient une priorité.**

**CETTE LUTTE DOIT ÊTRE DURABLE ET STABLE. ■**



# Assemblée générale

Mardi 06 septembre 2022

de 9h00 à 16h30  
salle du CCN à Montreuil

**N**os Assemblées générales ont toujours été un événement essentiel dans notre Fédération. Et celle de septembre prochain revêt une importance bien particulière.

La crise sanitaire a mis en lumière l'aberration du système économique capitaliste qui domine le monde. Il aurait fallu être très naïf pour imaginer que ceux qui profitent directement de ce système le transforment spontanément, en profondeur, à la sortie de la crise. Alors que la pandémie a mis en lumière la gestion capitaliste de notre système solidaire, Macron, valet du patronat, qui a été réélu par défaut à la tête de l'État, a annoncé la poursuite de sa politique libérale et de casse des conquits sociaux de notre système de protection sociale.

Alors que notre classe a subi de plein fouet cette crise, la classe capitaliste, elle, en a bien profité : près de 70 milliards de dividendes versés en 2021 et le premier trimestre 2022 promet un niveau aussi haut. Et pendant ce temps, les salariés subissent de plein fouet l'inflation annoncée à 5,4 %, plongeant beaucoup de familles dans la précarité financière. Dans combien d'entreprises les accords signés fin 2021, début 2022, répondent à cette augmentation ? Combien de salariés ont perdu du pouvoir d'achat ?

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement va appliquer un « plan de résilience » pour faire face à la situation économique, soit une austérité maximum pour les salariés, avec notamment la continuité de son projet de recul de l'âge de la retraite.

Nous ne pourrions pas encore rester 5 ans sans réaction de la classe ouvrière. Toute la CGT doit se mettre en ordre de bataille pour contrer les projets destructeurs du gouvernement.

Il est important de prendre conscience que, si nous ne faisons rien, si le salariat, avec la CGT, ne se mobilise pas pour garder et conquérir de nouveaux droits collectifs, le jour d'après sera bien pire que le jour d'avant.

Le changement de système ne pourra se faire que par la mobilisation des travailleurs et par l'arrêt des outils de production dans nos industries.

La CCN de la CGT, dans son appel du 11 mai, a engagé une première action de grève en septembre 2022, dont on ne connaît pas encore la date. Préparons en grand ce jour J de la riposte face aux mauvais coups prévisibles.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que tous les syndicats de notre Fédération s'inscrivent dès à présent à cette Assemblée générale, pour échanger sur la stratégie et le rapport de force à construire afin d'imposer notre projet de société pour le jour d'après.

## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

SYNDICAT -----

BRANCHE (CCN)-----

CODE POSTAL-----

VILLE-----

NOM -----

PRÉNOM -----

E-MAIL -----



*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLESIA**  
Assureur d'intérêt général